

Résolution sur la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française* dans les organisations internationales

Nous, Ministres participant à la 32^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Antananarivo les 23 et 24 novembre 2016,

Ayant pris note du 5^e Document de suivi du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* adopté à Bucarest en 2006, dont nous célébrons cette année le 10^e anniversaire ;

Conscients que la mise en œuvre de cet instrument ne correspond pas aux attentes qui avaient été placées en lui ;

Déplorant la tendance généralisée au monolinguisme, qui constitue un obstacle au plein exercice de la démocratie multilatérale ;

Réaffirmant avec force les principes contenus dans le *Vade-mecum* ;

Nous engageons à faire valoir auprès des chefs d'État et de gouvernement la nécessité :

- de veiller à ce que leurs représentants reçoivent des instructions sur :
 - l'usage du français dans les enceintes multilatérales chaque fois que le recours à leur langue officielle ou nationale n'est pas possible et en fonction des situations décrites dans le *Vade-mecum*,
 - la vigilance à exercer au sein des organisations pour que celles-ci respectent le régime linguistique qu'elles se sont donné dans leur fonctionnement quotidien et lors des négociations internationales, des réunions intergouvernementales officielles ainsi que dans les procédures de recrutement ;
- d'encourager l'adoption et de veiller à la mise en œuvre de mesures nationales favorables à :
 - l'apprentissage du français dans les systèmes scolaires,
 - la valorisation des compétences en français dans le recrutement des diplomates et dans la progression de leur carrière,
 - la formation continue en français des diplomates et fonctionnaires sur les questions internationales,
 - la sélection et la nomination auprès des organisations internationales d'experts, de fonctionnaires et de diplomates francophones,
 - la production originale en français des rapports et autres documents destinés à ces organisations,
 - la participation active de leurs représentants à la réflexion et aux concertations menées au sein des Groupes d'ambassadeurs francophones sur les sujets qui figurent à l'agenda de ces organisations ;

- d'intégrer les enjeux linguistiques à tous les niveaux de la politique et de la stratégie nationales qu'ils déploient auprès des organisations internationales en :
 - faisant preuve d'exigence vis-à-vis des administrations des organisations quant au respect de leur régime linguistique,
 - veillant à l'attribution, à travers les ressources existantes au sein des organisations internationales concernées, de moyens financiers et humains propres à la mise en œuvre du multilinguisme, notamment au service d'une traduction et d'une interprétation de qualité,
 - développant un plaidoyer en faveur du multilinguisme dans les interventions officielles,
 - soutenant les initiatives visant la promotion du multilinguisme au sein de ces organisations, notamment l'adoption de résolutions en la matière ;

Demandons à l'OIF, à l'APF et aux opérateurs de la Francophonie :

- de coordonner et de renforcer auprès des États et organisations internationales partenaires l'offre de formation au et en français dans le domaine des relations internationales ;
- de diversifier et d'augmenter les ressources consacrées à l'enseignement et à l'apprentissage, notamment celles favorables à l'intercompréhension, particulièrement par le développement d'outils sur supports numériques ;
- d'appuyer le développement de formations de qualité en traduction et interprétation, notamment dans les pays du Sud ;
- de poursuivre le soutien aux Groupes d'ambassadeurs francophones et de favoriser la concertation et l'échange d'informations entre ces groupes placés auprès des organisations internationales ;
- de veiller au respect de l'usage du français dans les organisations internationales, de concert avec les Groupes d'ambassadeurs francophones ;
- de renforcer les capacités d'observation et de suivi de la situation du français dans les organisations internationales, en lien avec les Groupes d'ambassadeurs francophones ;
- de poursuivre et de développer la production d'outils et de supports d'information sur les enjeux liés au multilinguisme et à la diversité linguistique dans les relations internationales ;
- d'encourager les Groupes d'ambassadeurs francophones à coopérer avec les représentants des autres espaces linguistiques pour veiller au respect du multilinguisme ;

Demandons plus particulièrement à la Secrétaire générale de la Francophonie ainsi qu'aux Instances :

- d'engager un dialogue international de haut niveau sur le multilinguisme dans les relations internationales en y associant les représentants des autres espaces linguistiques ;
- de renforcer le plaidoyer pour le respect du régime multilingue des organisations dans les discours officiels auprès de celles-ci ainsi que dans les ordres du jour des rencontres avec leurs hauts responsables.